La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1 € de don au patrimoine = 21 € de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément à la règlementation en vigueur, en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre. ☐

Contacts

FONDATION DU PATRIMOINE

Occitanie-Pyrénées
135 allée de Brienne
31000 Toulouse
05 32 97 55 42
occitaniepyrenees@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org

Suivez-nous sur

COMMUNE DE MONTRÉAL DU GERS

Place de l'Hôtel de Ville
32250 Montréal du Gers
05 62 29 52 00
mairie-montreal@wanadoo.fr

FONDATION DU PATRIMOINE

Je donne !

Pour la restauration de

l'église Saint-Pierre de Genens

Montréal du Gers

Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © CC BY-SA 3.0 - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique

Soutenez la restauration d'une église gersoise !

LE LIEU ET SON HISTOIRE

L'église Saint-Pierre de Genens, située à Montréal-du-Gers, est un majestueux édifice roman du XII^{e} siècle. Classé aux Monuments Historiques depuis 1979, sa beauté réside dans l'harmonie de ses ruines, où se mêlent grandeur et simplicité.

Érigée sur un site qui abritait une villa romaine au cours de l'Antiquité tardive, l'église a livré de précieux vestiges, tels que des tombeaux gallo-romains, des fragments de poteries et des pavements en mosaïque. Les trois colonnes et chapiteaux du chœur proviennent sans doute de cette ancienne villa.

Au fil des siècles, l'église subit de nombreuses destructions, notamment pendant les Guerres de Religion au XVI^{e} siècle, puis lors de la Révolution, avec l'effondrement du toit et du clocher.
Laissée dans l'oubli depuis plus de 50 ans, l'église Saint-Pierre de Genens demeure l'un des plus précieux témoignages de l'art roman en Gascogne.

LE PROJET DE RESTAURATION

L'église doit subir de nombreux travaux de consolidation, incluant la stabilisation des contreforts de l'arc triomphal et des murs environnants ainsi que la restauration du sol. Enfin, des grilles de sécurité seront installées pour protéger ce trésor historique.

Après la réstauration de l'édifice, la commune envisage d'organiser des spectacles lyriques dans l'écrin somptueux de l'église.

LA MOBILISATION

Ce joyau du patrimoine de Montréal du Gers a besoin de votre soutien pour réaliser d'importants travaux de consolidation. Votre générosité est cruciale pour préserver ce lieu emblématique pour les générations futures.

Montant des travaux	**48 000 €**
Objectif de collecte	**17 000 €**
Début des travaux	**2025**

Crédit photos © Fondation du patrimoine

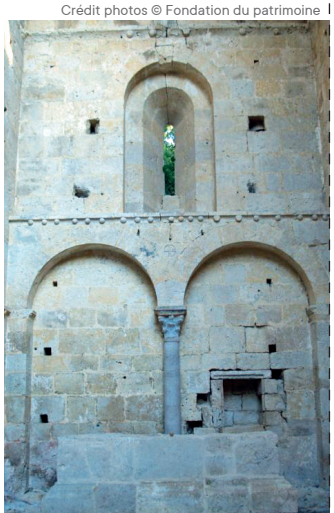

Bulletin de don

Oui, je fais un don pour aider la restauration de l'église Saint-Pierre de Genens

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/2647
ou en flashant le QR code ci-contre.

Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à Fondation du patrimoine, Occitanie-Pyrénées, BP 70289, 75867 PDC Paris 18, accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
l'église Saint-Pierre de Genens

Le montant de mon don est de

☐ 80 € ☐ 150 € ☐ 250 € ☐ 500 € ☐ _____ €

Raison sociale* : _____

Forme juridique* : _____ SIREN* : _ _ _ _ _ _ _ _ _

Nom : _____

Adresse : _____

_____ Code postal : _____

Ville : _____ Pays : _____

E-mail : _____

*Informations obligatoires pour les entreprises

Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'**impôt sur le revenu**	20 €	38 €	63 €	125 €
	Réduction d'impôt de 75 % du don, dans la limite de 1 000 € par an et de 66 % au-delà.			
Coût réel après réduction de l'**impôt sur la fortune immobilière**	20 €	38 €	63 €	125 €
	Réduction d'impôt de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).			
Coût réel après réduction de l'**impôt sur les sociétés**	32 €	60 €	100 €	200 €
	Réduction d'impôt de 60 % du montant du don jusqu'à 2 M€ et de 40 % au-delà, dans la limite de 20 000 € ou 5‰ du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.			

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre ☐